

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, nous semblons tous être dans la même position que le leader à la Chambre au sujet de ce bill, mais nous pensons sans doute que ce n'est pas au comité des finances qu'il faut le déférer. Dans d'autres pays, le ministère des Finances s'occuperait de la question. Ici, dans ce cas, c'est l'Hôtel des monnaies qui déciderait des poinçons à appliquer et de la valeur du métal précieux.

Il existe des lois sévères dans certains pays comme le Mexique, l'Inde et l'Espagne, où des artisans professionnels travaillent les métaux précieux; les artisans et les acheteurs sont certains de la teneur en métal précieux des articles fabriqués et vendus. Il n'en est pas ainsi au Canada.

A mon avis, nous devons examiner le bill du point de vue des artisans et de la clientèle. Je ne sais pas trop ce que vise le bill: la protection des artisans ou celle de leurs clients.

Lorsque quelqu'un se rend chez Birks aujourd'hui et achète un plateau d'argent, celui-ci est estampillé, mais l'estampille ne signifie vraiment rien. On y dit qu'il possède une certaine valeur à cause de sa teneur en argent, mais lorsqu'on le revend, il ne semble plus avoir la même teneur. Cette estampille ne donne pas les mêmes indications que d'autres estampilles de ce genre dans d'autres pays, et j'espère que le ministre de la Consommation s'intéresse à la protection que ces estampilles accordent aux acheteurs.

Dans d'autres pays, on peut noter un chiffre sur l'estampille qui représente la quantité donnée de métal précieux dans un certain produit. Mais la chose ne semble pas s'appliquer au Canada. Par exemple, si vous avez acheté de l'argenterie au Canada il y a un certain nombre d'années, lorsque le prix de l'argent était de 60c. l'once, vous devriez pouvoir réaliser un gain sur votre placement, puisque le prix est de \$1.25 ou de \$1.30 l'once. Mais si vous rapportez votre argenterie chez Birks, vous constaterez qu'on vous a joué tout d'abord, car la teneur en argent est très faible.

D'autre part, les artisans qui s'engagent dans ce domaine au Canada, même dans ma

région, où l'argent est un produit facilement disponible, le font sans la protection nécessaire en ce qui concerne la cote qui fixerait la quantité d'argent. Ces deux questions sont en cause dans ce projet de loi et je ne crois pas qu'il conviendrait d'en confier l'étude au comité des finances.

• (6.00 p.m.)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas empêcher le renvoi du bill au comité, parce que je crois que c'est une question qui doit être discutée spécifiquement au sein de ce comité. En ce qui touche à la question que l'on a soulevée relativement au choix du comité, à première vue, elle relèverait certainement en partie du comité des finances, du commerce et des questions économiques, et d'autre part elle se rapporte aussi à la consommation. Nous favorisons le renvoi immédiat du bill au comité.

[Traduction]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est déferé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. J. A. MacLean (Malpeque): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il confirmer si l'ordre des travaux pour demain sera la continuation de ce qui a été annoncé hier? Nous lui saurions gré de nous indiquer à l'avance tout changement. Il semble avoir mêlé les métaux précieux et le poisson frais.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministre responsable du bill sur la commercialisation du poisson d'eau douce sera présent demain. Nous commencerons donc nos délibérations avec cette mesure et ensuite nous aurons de nouveau le plaisir d'avoir parmi nous notre collègue le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) pour débattre le bill sur les prix des médicaments.

(A six heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)